

Compte-rendu du CA du 6 avril 2022

Présents :

Aude De Pommerol, Bertrand H, Coby V, Jacques M., Marie T, Patricia Seve

La séance a eu lieu de 9h à 12h Chez Patricia à Crest.

Marie et Aude se chargent de prendre les notes et de rédiger le compte-rendu.

Ordre du jour

- Mise en place du CA, répartition des tâches. Délégation de signature pour une deuxième personne.
- Intégration des nouveaux bénévoles en EHPAD et parrainage.
- Du pratico-pratique au temps de vie associative.

Mise en place du CA

Un long temps a été octroyé à se positionner en tant qu'équipe et donc à échanger sur le fonctionnement passé de l'association et à s'entendre sur le futur fonctionnement du CA.

Répartition des tâches et Délégation de signature pour une deuxième personne

- Le Conseil d'Administration a choisi de désigner des binômes pour les tâches de référent externe qui représente l'Association, de référent interne qui coordonne le fonctionnement interne et de trésorier :
 - Référents externes : Patricia et Bertrand
 - Référent internes : Aude et Marie
 - Trésorier principal : Jacques, la seconde signature a été déléguée à Coby
- Répartition précise des tâches
 1. Cf feuille ci-jointe.
 2. Le CA délèguera à des bénévoles certaines responsabilités, cela sera proposé et décidé en Vie associative. Il s'agira de constituer des groupes de travail avec des retours attendus lors de cette même Vie associative.
 3. Au sujet des équipes qui fonctionnent à l'heure actuelle nous demanderons aux personnes notées sur cette feuille de manifester leur envie de continuer ou pas, lors de la prochaine réunion de Vie associative.

Intégration des nouveaux bénévoles à l'USP, en EHPAD et parrainage

L'intégration se déroule deux étapes :

1. Entrée dans l'association :
 - Un premier entretien avec deux bénévoles. Présentation de l'association et évaluation de la motivation de la personne
 - Second entretien avec la psychologue
 - Troisième entretien avec les deux mêmes bénévoles validant l'entrée dans l'association, avec signature de la Charte.
 - S'en suivra la participation au Groupes de parole et aux formations.

2. Suivi et début des accompagnements :
- Environ trois mois après, un entretien est proposé avec la référente USP et un Parrain (bénévole en EHPAD), celui-ci ne fera pas forcément partie d'un futur binôme.
 - Un dernier entretien avant le début des accompagnements sera proposé avec ces deux mêmes bénévoles.

Vie associative

- Chaque CA fera l'objet d'un compte-rendu envoyé à tous les bénévoles
- Les propositions seront validées et complétées en Vie associative.
- Au sujet des accompagnements en EHPAD :
 - Les débuts en accompagnement seront décidés et validés durant la Vie associative. Cependant s'il y a des urgences la validation peut se faire après. L'entrée de Bénédicte comme accompagnante pour le deuil en binôme avec Michel est donc validée.
 - Les demandes d'accompagnement en EHPAD seront présentées lors la Vie associative et les binômes seront alors constitués.
- Une feuille excel va être conçue afin de récapituler qui fait quoi au niveau des accompagnements, bénévoles USP, les différents binômes en EHPAD, à domicile, les accompagnements de deuil....